

Au Sommaire :

- | | | | |
|----------------------------|---------------|-------------------------------|----------------|
| • Éditorial | Page 2 | • Action sociale | Page 10 |
| • Fonction publique | Page 3 | • Réforme du bac | Page 12 |
| • Grève des EHPAD | Page 6 | • Formation | Page 14 |
| • Action syndicale | Page 7 | • La vie de l'U.D. | Page 15 |
| • Les 70 ans de FO | Page 8 | • A noter et à retenir | Page 16 |

L'austérité que nous vivons, que nous combattons, camarades, elle n'est pas suicidaire ; elle est, criminelle !

Editorial
par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



Elle est organisée par le rapporteur d'Attali, devenu depuis le président qui surfe sur la fin de son mascaret électoral pour amplifier la vague scélérate capitaliste et libérale qui fonde son action. Cette vague pousse à la vente de nos biens collectifs, de nos services publics. C'en est fini des longues files d'attente en préfecture, les cartes grise sont désormais des digitales « gris papers », vendues par une boîte privée.

C'est la vente des services publics, la disparition progressive des statuts, pour le seul bien des actionnaires, celui ci amplifié par les annonces de vente ou de réduction drastique, Aéroports de Paris, S.N.C.F., Trésoreries et E.H.P.A.D. (...) qui sont au programme. Histoire d'en rire, les retraités, les salariés, les agents de la Fonction Publique pourraient se narrer que Macron est aux services publics voire aux statuts et conventions collectives, ce que Dracula est, pour une banque du sang !

■ ■ ■ **Suite page 2**



La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor apporte son total soutien aux salariés dans leur lutte à toute fin de garantir l'emploi et éviter une nouvelle catastrophe sociale en Bretagne.

1948-2018



SOIXANTE-DIX ANS DE DÉMOCRATIE SYNDICALE

L'austérité que nous vivons, que nous combattons, camarades, elle n'est pas suicidaire ; elle est, criminelle !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



C'est pourquoi, mes camarades vous apprécierez cet édito qui : se nourrit de la motion de notre C.E. (Commission Exécutive départementale), issue des débats des délégués de sa classe, se refuse à toute logique d'accompagnement du système, ose déclarer que le syndicat libre et indépendant est, et sera demain celui de la Charte d'Amiens.

Camarades salariés, retraités, jeunes cet édito se veut plein de la force de nous-même, des rires des grognons râleurs et pour le conclure en murmure, je vous glisse quelques lignes d'Eugène POTTIER ; « *Quand nous chanterons le temps des cerises. Et gai rossignol et merle moqueur. Seront tous en fête. Les belles auront la folie en tête. Et les amoureux du soleil au cœur. Quand nous chanterons le temps des cerises. Sifflera bien mieux le merle moqueur...* ».

Depuis un an, le gouvernement Macron-Philippe s'attaque frontalement à l'ensemble des droits et acquis des travailleurs et de leurs enfants : casse du code du travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des A.P.L., remise en cause de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations en cours, hausse de la C.S.G., réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle... La liste est longue. (...)

Au nom d'un « nouveau contrat social », le gouvernement engage des « concertations ». L'exemple de la formation professionnelle montre bien ce que cherche le gouvernement : le projet d'accord national interpro sur la formation professionnelle signé entre syndicats de salariés et patronat ne lui suffit pas ! Le gouvernement a présenté son projet pour mettre en place le bigbang de la formation professionnelle, en proposant de monétiser les droits à la formation, il ouvre la voie à sa liquidation. Ce n'est pas acceptable !!! Aucune mesure favorable aux salariés ne sortira de la soi-disant concertation.

La C.E. demande également que la Confédération se retire de toutes les tables de concertation et de négociation (ex : C.A.P. 2022, ...) mises en place par le gouvernement qui n'ont d'autre but que d'amener les syndicats à participer à la mise en place de contre réformes au nom de « l'intérêt général » à la place de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Camarades, concernant la formation professionnelle, nous attendons du bureau confédéral de notre organisation syndicale une réaction de ré-

sistance pour protéger la classe ouvrière à la hauteur de la violence de la destruction des droits auxquelles conduit cette accord. En aucun cas les résolutions du congrès de Tours n'orientent le mandat de notre confédération pour une telle signature. Par une déclaration en date du 23 février et du 05 mars, le bureau confédéral annonce qu'il a décidé de signer l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle. Pour la Commission Exécutive, il est temps de dire « NON » et de faire barrage à cette destruction systématique de tous nos droits et acquis collectifs.

Cette décision est très lourde de conséquence pour tous les salariés, pour la promotion sociale, pour l'existence de l'A.F.P.A. et des Lycées Professionnels. Elle menace également le statut de fonctionnaire des professeurs des lycées professionnels et les emplois de tous les salariés des organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.) et organisme paritaire chargé de la gestion du congé individuel de formation (O.P.A.C.I.F.).

L'objectif contenu dans cet accord est de privatiser la formation initiale et continue et de la soumettre à l'hégémonie du patronat. Les ministères précédents ont d'ailleurs mis en place l'outil qui organise la privatisation de l'enseignement professionnel : les campus des métiers tel celui de Redon où la C.C.I. et l'intercommunalité ont négocié sa mise en place avec l'Université autonome de Montpellier.

Avec cet accord sur la formation professionnelle, les patrons se frottent les mains, c'est la fin des grilles de salaires, la fin des diplômes et des conventions collectives. Les diplômes nationaux sont liquidés aux profits de blocs de compétences. La compétence renvoie à un système individualisé d'évaluation permanente de la performance du salarié par le patron. Elle n'ouvre aucun droit, ni garantie. Au contraire, elle est un moyen de pression sur le salarié en vue de baisser le coût du travail.

« La préservation intégrale des éléments du C.I.F., appelé dorénavant C.P.F. de transition professionnelle » n'est pas assurée, l'A.N.I. sur la formation professionnelle signe l'assassinat du C.I.F. Pour rappel le Congé Individuel de Formation répond aux aspirations individuelles de promotion par le biais d'une formation qualifiante et diplômante ou de reconversion professionnelle, assimilée comme temps de travail cotisé. Le Compte Personnel de Formation permet principalement des formations courtes, non rémunérées et indemnisées sous conditions, pour partie en dehors du temps de travail. Le C.I.F. serait « remplacé » par un abondement du C.P.F. de 400 heures et quelques miettes

de plus pour les salariés de bas niveau de qualification. Le Gouvernement a décidé, contre l'avis des organisations syndicales, de le monétiser à hauteur de 5.000 € ! Le coût moyen d'un C.I.F. étant de 25 à 100.000 €, voire plus, c'est la promotion sociale qui est ainsi détruite.

La transformation des O.P.C.A. et de Pôle Emploi en « opérateurs de compétences » signe la fin du droit au choix de sa formation par les salariés. Ceux-ci sont tous soumis au marché. Quant au C.P.F. de reconversion, il faudra d'abord obtenir l'autorisation et l'accord de l'employeur alors que le C.I.F., lui, est un vrai droit.

En conséquence, la C.E. de l'U.D. FO des Côtes d'Armor attachée à la Charte d'Amiens, réunie le 16 mars 2018, demande le retrait de la signature de la Confédération concernant cet accord national interprofessionnel, signé en dehors de tout mandat. La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO 22 prend la mesure de la montée du corporatisme et s'y oppose. De même, nous soutenons tous nos syndicats qui décident dans l'unité la plus large possible Public/Privé de répondre aux appels à la grève dès le 22 mars et de s'appuyer sur cet appel pour être prêt à organiser le blocage du pays.

On connaît les objectifs du gouvernement : ce sont nos droits et nos acquis qu'ils veulent détruire, il faut sortir du piège de la concertation et réaffirmer nos revendications :

- **Abrogation de la loi-travail et de la loi El-Khomri !**
- **Abrogation des ordonnances Macron et du projet Pénicaud !**
- **Retour à une sécurité sociale basée sur la cotisation et contrôlée par les travailleurs, abrogation de la C.S.G. !**
- **Retrait du projet Macron Spinetta de la réforme de la S.N.C.F., maintien du statut des cheminots !**
- **Maintien du diplôme national du bac, non à l'introduction du contrôle continu, non à la sélection à l'entrée de la fac !**
- **Aucune suppression de postes de fonctionnaire, arrêt du recours aux contractuels, création des postes nécessaires !**
- **Retrait du parcours professionnel carrières et rémunérations (P.P.C.R.) !**
- **Maintien du Code des pensions et de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités !**

Motion de la C.E. du 16 mars 2018,
votée à l'unanimité moins une abstention.

Intervention de FO lors du rassemblement de la fonction publique du 22 mars :

par Mickaël FERDINANDE
au nom de FO 22 Fonction Publique



Trop, c'est trop !

Depuis un an, le gouvernement Macron-Philippe s'attaque frontalement à l'ensemble des droits et acquis des travailleurs et de leurs enfants : casse du code du travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des A.P.L., remise en cause du financement de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales, hausse de la C.S.G., réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle... la liste est longue.

Il s'agit de baisser le coût du travail au nom la compétitivité des entreprises. C'est la même logique de concurrence (dite libre et non faussée) qui est avancée pour détruire les services publics.

Aujourd'hui, nos camarades cheminots sont en première ligne : pour privatiser la S.N.C.F., mettre fin au monopole d'état, permettre notamment aux grands opérateurs étrangers du transport de s'approprier tous les secteurs rentables, le rapport Spinetta prévoit la fin du statut des cheminots. En effet, le service public est indissociable du statut général de la Fonction publique et de ses statuts particuliers !

Pour satisfaire Bruxelles, réduire le déficit public de la France, le gouvernement impose une réforme de la fonction publique brutale qui va à l'encontre du service public garant de l'égalité pour tous.

Après avoir décidé de supprimer 120.000 postes, de geler la valeur du point d'indice, de rétablir le jour de carence, de baisser le salaire net des fonctionnaires (comme il baisse les retraites) en augmentant la C.S.G., de reporter les maigres mesures du non-protocole P.P.C.R. qui ont été autofinancées par les agents eux-mêmes, le gouvernement va encore plus loin avec son programme « action publique 2022 » :

- Simplification et déconcentration du dialogue social pour contourner les syndicats !
- Remise en cause du paritarisme.
- Individualisation des rémunérations et avancement

au mérite contraire au déroulement de carrière.

- Attaque des grilles indiciaires de la fonction publique.
- Recours au contrat avec la mise en place du contrat statutaire au lieu de postes de fonctionnaires.
- Restructuration des services et des missions avec la mise en place d'un plan de départs vers le privé !

Au nom d'un « nouveau contrat social », le gouvernement engage un nouveau cycle de « concertations » pour entraîner les organisations syndicales dans l'accompagnement de ses décisions.

Pour Force Ouvrière, il faut dès maintenant préparer le rapport de force, dans l'unité, pour le retrait de ces mesures. Ce sont aujourd'hui des milliers et des milliers de salariés qui défilent pour mettre fin aux attaques incessantes menées contre les services publics et leurs personnels.

Pour Force Ouvrière, la régression sociale ne se négocie pas ! Nous revendiquons :

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ! Non à la remise en cause des accords sur le temps de travail.
- Retrait des réformes de l'État, territoriale et hospitalière. Maintien de la fonction publique avec ses trois versants (Etat, Territorial et Hospitalier) !
- Arrêt des suppressions de postes et création des postes statutaires nécessaires. Arrêt du recours à la contractualisation et titularisation de tous les contractuels !
- Non à la réforme du baccalauréat et à la sélection à l'entrée de l'université !
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires (C.P.C.M.) et de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) !
- Contre l'augmentation de la C.S.G., ni suppression, ni exonération de cotisations sociales qui constituent le salaire différé en finançant la sécurité sociale !
- Augmentation de 16% de la valeur du point d'indice afin de rattraper le pouvoir d'achat perdu ! Retrait du P.P.C.R. !
- Retrait du R.I.F.S.E.E.P. ! Non au salaire au mérite.
- Abrogation du jour de carence !
- Défense du paritarisme !

Face à cette situation de blocage, à l'avalanche continue de projets calamiteux, il n'y a pas d'autre solution que la grève, la grève unie de tous les personnels pour la satisfaction de leurs revendications. FO appelle les salariés à se réunir dans l'unité avec leurs organisations, à prendre position sur les revendications, à mettre en discussion la grève jusqu'à satisfaction.

Transports

Communiqué de la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO - U.N.C.P.



22 mars 2018, Parce que...

Parce que notre pays, la France, est un et indivisible.

Parce que nous devons avoir les mêmes droits et devoirs sur l'ensemble du territoire national.

Parce qu'être fonctionnaire ou agent sous statut n'est pas un crime de lèse majesté.

Parce que nous avons besoin au quotidien de fonctionnaires, d'agents dans nos services publics pour que nos territoires, nos quartiers ne meurent pas.

Parce que vivre sans école, hôpital, bureau de poste, pompier, policier, gendarme transport... n'est tout simplement pas possible.

Parce que dans nos métiers des transports nous avons besoin au quotidien, pour éviter une concurrence sauvage et totalement débridée, de contrôleurs terrestres, d'inspecteurs du travail, de policiers, gendarmes ...

Parce que nous ne pouvons continuer avec 99% du fret transporté par la route et qu'il nous faut une vraie politique des transports multimodaux ...

Le Bureau Exécutif Fédéral de la F.N.T.L. FO / U.N.C.P. a soutenu sans réserve l'appel à la mobilisation du 22 mars 2018 dernier et a demandé aux syndicats des Transports de faire de même par tous moyens à leur convenance, partout sur le territoire. La F.N.T.L. FO / U.N.C.P. été présente dans le cortège parisien. **Patrice CLOS (Secrétaire Général F.N.T.L. FO).**

La Poste

Projet de fermeture de 3 bureaux prévus à Saint-Brieuc.

Un collectif réunissant les comités de défense des quartiers de Robien, Liberté et Cesson de Saint-Brieuc, les Organisations Syndicales SUD, GGT et FO et des habitants de la ville ont été reçus le vendredi 2 mars 2018 par Madame DIOURON, Maire de Saint-Brieuc, pendant une heure trente.

La discussion a été respectueuse mais soutenue. Nous avons pour notre part défendu le service public et mis le doigt sur l'abandon d'une certaine catégorie de la population au profit du financier (handicapés, population fragile, personnes âgées, mères de famille ...).

La Poste en effet ne résonne qu'en terme de chiffres alors que l'humain passe aux oubliettes. Elle disloque le lien social. La S.A., qui est financée pour partie par l'État, doit de ce fait garantir l'accès bancaire aux citoyens ainsi que tous les services qu'elle propose. Le combat contre ce projet nommé A.Z.U. (Aménagement Zone Urbaine) a commencé pour nous en mai 2017. Ce projet fait la part belle aux commerces de proximité qui récupèreraient l'activité des bureaux de poste. Ceci est un leurre!

Les commodités dont les citoyens bénéficieraient seraient amoindries et la confidentialité ainsi que la sécurité ne seraient plus assurées. N'oublions pas que les postiers sont assermentés qu'ils soient Fonctionnaires ou Contractuels.

Madame Le Maire doit rencontrer à nouveau La Poste avec tous les éléments factuels dont elle ne disposait pas puisque cachés par La Direction de La Poste. A noter que ce projet concerne tous les bureaux de poste des Côtes d'Armor à plus ou moins brève échéance et que les Maires ne sont plus disposés à récupérer ce que l'Etat doit assurer l'égalité des citoyens devant les services publics.
Danielle FAIRANT (Secrétaire syndicat FOCOM 22).

Conseil départemental : mettre la charrue avant les boeufs ...



Vous avez été plus de 200 agents à nous adresser copie de vos recours gracieux concernant l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). FO a demandé et obtenu qu'une nouvelle commission de recours soit mise en place, celle-ci s'est tenue le 21 décembre dernier.

Déjà nous entendons que seuls les recours n'ayant pas été examinés en première instance seront traités. Quid des disparités que nous avons pu constater après le premier recours ? La transparence annoncée n'est pas au rendez-vous.

Que dire des tableaux de cotations de postes qui devaient être donnés par la hiérarchie ! Comment les agents de la collectivité peuvent-ils comprendre et éventuellement contester leur arrêté sans connaître la manière dont ils ont été évalués ? La fiche de poste n'est-elle pas obligatoire ?

Prenons l'exemple d'un agent C3 qui avec plus de 6 ans d'ancienneté, touche à quelques centimes d'euros près uniquement le palier 1... Que va-t-il y gagner ? Prenons l'exemple d'un agent B3, qui avec plus de 4 ans d'ancienneté, perçoit 389 euros....le palier 1 étant à 333, 33 euros.... Que va-t-il gagner ? Prenons l'exemple d'un agent B1, qui avec plus de 20 ans d'ancienneté perçoit une prime de 10 euros supplémentaires au palier 1 ... Que va-t-il y gagner ?

Pourquoi le 1er palier pour les catégories C (les plus bas salaire de la collectivité) est-il identique que vous soyez classée C1 ou C3 ? Qu'y a-t-il à gagner ?

Le syndicat Force Ouvrière demande à ce que la collectivité prenne en considération un savoir faire, de la technicité dans le travail réalisé par chaque agent. Pour le syndicat Force Ouvrière, il y a un manque de considération, une forme d'injustice, un manque de reconnaissance dans les missions et le travail engagé.

par Laurent MATEU
Secrétaire Général C.D. FO 22



Comment ignorer la grande souffrance des personnels ? Comment peut-on croire aujourd'hui qu'un agent soit motivé à exercer ses missions face à ce mépris ? Combien de temps les agents vont-ils rester au palier 1 ? Et pour ceux dont la prime est déjà au-dessus du palier 1 ? Quel espoir de voir leur pouvoir d'achat augmenter ?

Le Syndicat Force Ouvrière demande un calendrier précis afin que chaque agent obtienne un palier correspondant à des critères individuels. Nous exigeons que les paliers soient attribués en fonction de la carrière de l'agent (ancienneté), ses connaissances acquises (expérience et connaissance du métier).

Les multiples réformes engagées interrogent et entraînent des tensions dans les équipes. La collectivité a fait le choix de mettre en branle la réforme sur le temps de travail, le régime indemnitaire, les critères d'avancement, les critères de mobilité. Elle se heurte aujourd'hui à la difficulté de faire face aux problématiques que cela engendre.

Peut-être aurait-il fallu prendre un peu plus son temps et réfléchir aux conséquences sur le personnel (aux passages nous pensons à la surcharge de travail que cela a engendré pour les collègues des services D.R.H.). Peut-être est-il temps de revoir les choses, prendre les réformes une par une et le temps nécessaire à de véritables négociations.

Voilà ce qui arrive lorsque l'on met la charrue avant les boeufs.....

Les personnels du Conseil du Département attendent considération et reconnaissance du service rendu au quotidien.

(Dernière minute :)

LES RENNES REMPLACENT LES BOEUF !

Le syndicat Force Ouvrière revendique et obtient !

- une compensation du non passage en catégorie A pour les travailleurs sociaux. 1ère étape : passage au palier 1 à minima pour tous dans l'attente d'un palier supérieur correspondant à la carrière de chaque agent.

Le syndicat Force Ouvrière revendique et obtient !

- le report de l'application du C.I.A. et la poursuite du travail sur les primes (I.F.S.E.) et les cotations de poste avant toutes discussions sur le C.I.A.

Déclaration faite au Comité Technique du 14/12/2017 par les représentants FO de la D.D.T.M. 22 (*)

par Isabelle LEFEUVRE
Représ. FO au C.T. de la D.D.T.M. 22



Siège de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc.

Monsieur le Directeur,
Le lancement à grand renfort de flonflons, de communication du projet du gouvernement « Action Publique 2022 » par le premier ministre, qui selon ses propres termes : « vise à redonner du sens, de la cohérence et de la lisibilité à l'action publique », constitue en fait un nouveau coup, à ce qui s'appelait le service public.

S'il nous avait sollicité avant d'écrire son édito, nous aurions pu lui expliquer que nous, moins jeunes que notre Président, avons connus un temps où l'action publique avait toutes ces qualités et bien plus, au siècle dernier avant que les « modernisations » successives, imposées par les politiques européennes restrictives ne cherchent aveuglément à détruire le service public par tous les moyens.

Lorsque Rocard, premier Ministre écrivait dans une circulaire, dès le début de son ministère dans les années 90, tout le bien qu'il pensait du service public et l'importance que l'action publique constituait dans l'équilibre de la République pour la garantie d'égalité des citoyens, on avait déjà bien raison de se méfier de ces compliments. Car il poursuivait juste après ces mots doux, quant à l'objectif réel qu'il assignait à son gouvernement : « passer du faire, au faire faire et du faire faire..... à l'incitation ».

Le service public depuis ces temps pas très anciens au demeurant, subit une attaque en règle et systématique, durable, acharnée pourrait-on dire des gouvernements qui se sont succédés.

On voit parfaitement combien, près de 30 ans plus tard, les « modernisations » incessantes ont fait considérablement reculer le service public.

Résultats on ne sait plus faire, on ne sait pas comment ni pourquoi faire faire, mais on sait

que l'incitation ne sert qu'à contraindre ceux qui ont du respect pour les valeurs de partage, laissant plus libres ceux qui peuvent se permettre de contourner les contraintes, et pour lesquels les services chargés de les faire respecter sont presque tous exsangues.

Aujourd'hui le premier ministre ne déroge pas à la règle, sur fond de nécessité impérieuse de réduction du budget, il nous explique qu'on fera mieux avec moins de moyens, qu'il faut donc passer « du contrôle à la confiance » et qu'il compte bien sur les organisations syndicales pour l'aider à bien serrer l'affaire.

C'est d'ailleurs pourquoi l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière (U.I.A.F.P.-FO) vient de lui signifier qu'il devra étrangler le service public et soumettre les fonctionnaires au pain sec, sans nous.

Nous conserverons notre indépendance pour combattre un projet rétrograde et dangereux pour les citoyens et singulièrement pour ceux qui sont le plus démunis et les plus fragiles.

Car on voit bien dans les questions qui sont posées aujourd'hui et qui sont abordées dans notre réunion du Comité Technique (C.T.) de ce jour, que les divers transferts de tâches, de missions et de services, ont toujours les mêmes conséquences sur les agents.

Des mutations géographiques et fonctionnelles qui se font toujours avec une mutualisation préjudiciable à la qualité de notre expertise, et sans tenir vraiment compte des situations ni des intérêts des agents, et même parfois du service.

C'est également sensible en ce qui concerne les garanties statutaires, tout est sous contrôle avant de partir, et loin des yeux loin du cœur pourrait-on dire, puisque les questions de rémunérations de primes, d'égalité de traitement, se révèlent sur le tas, mais deviennent presque systématiquement insolubles, lorsqu'elles ne sont pas considérées comme indécentes par la hiérarchie.

Les agents découvrent au fur et à mesure qu'on ne leur a pas tout dit. Personne ne doit oublier que dans les diverses réorganisations subies par notre administration, peu d'agents ont réellement choisis de muter ou de ne pas muter, de suivre leurs tâches ou pas, par manque de postes pour aller ailleurs, par manque de choix, de formation pour le changement etc...

Les collègues qui se retrouvent en situation délicate doivent donc être accompagnés et l'administration, dans son ensemble, se doit d'anticiper les difficultés et de les régler lorsqu'elles se présentent.

Qu'il s'agisse des agents SID/SIC (NDLR : Services Interministériels Départementaux et Systèmes d'Information et de Communication) et les difficultés individuelles et collectives auxquelles ils sont confrontés, demain les collègues décroisés en sécurité routière, ainsi que ceux qui ne sont pas décroisés et qui doivent se voir proposer une place dans l'organisation qui corresponde à leurs attentes et à leur statut.

Dans un autre point de l'ordre du jour, vous évoquez le unième projet de service, dont les méthodes et les conclusions se déclinent souvent à la photocopieuse, ou dans des rapports de cabinet grassement rémunérés pour enfoncer timidement des portes ouvertes.

Car on le sait d'expérience, les projets sont bien souvent déjà largement esquissés et sur ce que l'on a pu voir ces dernières années, les démarches, les groupes de travail, les équipes projets sont utilisés comme caution, comme paravent pour masquer la mise en place, quelques fois à marche forcée, d'une sévère réduction de la voilure.

C'est donc avec beaucoup d'inquiétude et d'attention mais aussi de circonspection, que nous voyons s'engager cette nouvelle phase, en espérant, pourquoi pas cette fois-ci, que la débauche d'énergie qu'elle génère ne sera pas dépensée en vain, et que nous en sortirons renforcés dans nos missions et nos implantations, notre capacité d'expertise, notre qualification individuelle et collective, et tout ce qui peut concourir à renforcer la D.D.T.M., en interne et en externe...

Pour sa part le syndicat FO de la D.D.T.M. y sera très attentif, et nous appelons encore une fois nos collègues à faire remonter au syndicat tous les problèmes et les inquiétudes qui peuvent être les leurs.

Pour le bureau FO, la délégation Force Ouvrière au C.T. de la D.D.T.M. 22 du 14 décembre 2017
Délégation C.T. : Isabelle LEFEUVRE, Pascal PLESSIX, Jacques LE FOL

(*) D.D.T.M. : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Grève nationale dans les E.H.P.A.D. : intervention de FO devant la Préfecture des Côtes d'Armor le 30 janvier

par Marc PAILLARDON
Secrétaire Général C.H. Quintin



Chers Collèges, Chers Camarades,
Aujourd'hui, partout en France, des centaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'E.H.P.A.D. (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes), ont répondu à l'appel commun à la grève nationale des 7 organisations syndicales et de l'A.D.-P.A. (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées), le même jour, sur tout le territoire.

FORCE OUVRIERE, se félicite de cet appel et des nombreux soutiens : celui des 9 associations et Unions Confédérales de retraités, des Unions Départementales, de la F.N.A.D.E.P.A. (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées), rejoints par France Alzheimer, de l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile, etc...

Nous sommes ici ensemble pour dire au Préfet, représentant l'État, au responsable de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), au président du Conseil Départemental, que l'étranglement financier à l'œuvre depuis des années dans le secteur des personnes âgées, en établissement et à domicile, est tel, qu'aujourd'hui nous sommes arrivés à un point de rupture. Nous sommes ici pour leur dire que ça suffit ! Les personnels n'en peuvent plus de travailler dans ces conditions, de ne pouvoir prendre en charge dignement tous les résidents, faute de temps, faute d'effectifs suffisants. Madame la Ministre, nous avons pris connaissance de vos déclarations. Vous considérez que les difficultés des E.H.P.A.D. seraient dûes à un problème de management, en particulier dans le public. Sur ce point, Madame la Ministre vous devez des excuses au personnel !

Madame la Ministre, l'heure n'est pas à culpabiliser ou individualiser, à renvoyer chaque établissement ou service à une évaluation,

qui part ailleurs existe déjà. Comment pouvez-vous réduire la question à des problèmes d'organisation des services ?

Comment pouvez-vous prétendre qu'avec 50 millions d'euros supplémentaires qui devraient être fléchés par les A.R.S. sur certains établissements en difficulté, (alors que l'an dernier le gouvernement a prélevé 100 millions sur les crédits de la C.N.S.A. - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), que cela va répondre aux problèmes rencontrés par plus de 7.000 E.H.P.A.D. ?

Comment pouvez-vous poursuivre la convergence tarifaire en disant que c'est pour notre bien et celui des établissements, alors qu'elle va se traduire par des suppressions massives de postes ?

Non, Madame la Ministre, vous n'arriverez pas à nous convaincre, vous faites fausse route. En Bretagne, le vieillissement de la population ne cesse de prendre de l'ampleur. Selon les chiffres de l'Agence Régionale de Santé, les Bretons de 75 ans et plus représentent actuellement 10,5 % de la population. Ils seront 13,5 % en 2030, puis 18,2 % en 2050. Conséquence : les besoins d'hébergement explosent. Mais les ratios de personnels (tous confondus) n'ont pas évolué en proportion. Alors ce que nous voulons Madame la Ministre c'est l'arrêt de la réforme de la tarification et la mise en place du ratio « d'un agent pour un résident ».



Intervention de Marc PAILLARDON au nom de FO

Par ailleurs, à la veille de la grève nationale, le rendez-vous demandé de longue date à l'Elysée, qui a été refusé depuis le mois d'octobre, avait enfin été fixé, en fin de semaine dernière, pour le lundi 29 janvier à 14H30. Puis finalement, vendredi après-midi, le cabinet de l'Elysée annule la rencontre. Tout cela en quelques heures. C'est totalement incompréhensible et intolérable ! Le gouvernement cherche-t-il à gagner du temps ou cherche-t-il

à nous désorienter, à nous faire perdre espoir. Il se trompe. Les personnels et leurs organisations syndicales, forts des nombreux soutiens, sont déterminés à se battre pour leurs revendications. Nous exigeons que nos représentants au niveau national soient reçus par le président de la République.

En effet, il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires : oui, il faut abandonner la réforme de la tarification qui se traduit pour la plupart des établissements par la suppression d'un équivalent temps plein d'aide-soignant par an sur 7 ans.

Oui, il faut que cesse les suppressions de postes et que l'on procède aux recrutements nécessaires pour améliorer les conditions de travail et de prise en charge. Oui, il faut réévaluer les salaires pour que nos professions soient attractives, alors que nous travaillons, le jour, la nuit, les week-ends, les jours fériés... Oui, il faut que nos collègues en contrats aidés soient maintenus et intégrer sous statut et recrutés en C.D.I.

Mercredi 31 janvier à 17h30, les organisations syndicales et l'A.D.-P.A. se sont réunies pour faire le bilan de la journée du 30 et envisager la suite. Voilà ce que FO a dit :

- Nous pensons qu'il faut la grève totale des E.H.P.A.D., jusqu'à ce que le gouvernement prenne en compte les revendications ;
- Nous constatons que l'intersyndicale de la pénitentiaire a pu, en partie, débloquer la situation, sur des revendications similaires aux nôtres, par la grève ;
- Nous porterons toutes ces informations et éléments à la connaissance de l'ensemble de nos syndicats dans les hôpitaux et les collectivités, puisque les fédérations syndicales du secteur de la santé et des services publics, sont parties prenantes.

Enfin, nous nous sommes adressés à Madame la Ministre de la Santé pour lui demander si elle compte ouvrir des négociations, ce qui veut dire, qu'elle doit annoncer tout de suite l'abandon de la convergence tarifaire.

On ne lâche rien !

Merci de votre attention.

L'Office de Tourisme de Lannion en grève : halte au mépris !

par Anaïck BELAN
Déléguée syndicale de l'O.T.C.



Le mardi 12 décembre, la direction de l'O.T.C. (Office de Tourisme de la Côte de Granit Rose en Bretagne) a annoncé à ses salariés sa décision de mettre en place de nouvelles conditions de travail dès le 1er janvier 2018.

Cette décision est brutale, injuste et contre-productive, et de surcroît illégale :

- **Brutale** : après avoir refusé obstinément toute consultation directe des salariés, la direction annonce un projet inacceptable pour dans 3 semaines ! Aucun document de travail, aucun échange, aucune réflexion sur les modalités : ce sera 1607 heures, soit 50 heures de plus, 1,5 semaine de congés en moins ... point barre !

- **Injuste et contre productive** : les salariés de l'O.T.C. aiment leur métier et leur territoire. Ils s'adaptent déjà à la saisonnalité. Ils sont le sourire de la destination, portent l'image de marque du Trégor, et en sont fiers. Aujourd'hui, une direction aux méthodes archaïques, guidée par des préceptes dogmatiques et se réclamant sans cesse de «process» issus de la production industrielle, entend imposer en 3 semaines une annualisation qui ne ferait que dégrader les conditions de travail. On verrait alors se dégrader l'efficacité, et finir de démotiver des équipes déjà éprouvées par des méthodes basées sur la pression et l'hyper centralisation des décisions. La non-concertation n'est pas un oubli : c'est une méthode délibérée et quotidienne. Les salariés ne sont pas opposés à une adaptation de leurs conditions de travail dès lors que :

1. ils sont consultés ;
2. ils sont respectés dans leur compétence, leur personne, et leur organisation personnelle et professionnelle ;
3. le temps est donné pour construire ensemble un projet d'entreprise : 1607

heures, ce n'est pas une fin en soi ! Notre but c'est le service client efficace délivré par des salariés épanouis.

Aujourd'hui, une collègue en arrêt, une autre partie après 3 mois d'arrêt, des collègues compétents mis au placard, des départs non remplacés, des projets mal définis, une direction incapable de projeter un plan de charge ni un organigramme détaillé, la pression individuelle et la zizanie érigée en système de management, une convention collective non respectée, et maintenant une modification unilatérale de l'organisation du temps de travail : ça suffit le mépris !

- **Illégale** : nous l'avons signalé à la direction qui n'a pas daigné nous faire part de sa lecture des textes : ce type de modification est encadré notamment par l'article L2254-2 du code du travail qui prévoit pour cela un accord d'entreprise.

Les délégués syndicaux porteront si besoin l'affaire aux tribunaux. Notre demande est cependant beaucoup plus simple : nous voulons une vraie négociation. Nous demandons :

- 1 an pour élaborer ensemble un vrai projet d'entreprise, une organisation enfin cohérente, et dans ce cadre nous pourrions modifier l'organisation du temps de travail ;
- 1 interlocuteur ouvert au dialogue ;
- 1 analyse en profondeur des raisons du mal être.

On nous dit que le sujet sera «sur la table» pour les agents de L.T.C. (Lannion Trégor Communauté) en 2018 pour une application en 2019 : pourquoi une telle précipitation à l'O.T.C. ?

Nous appelons les agents de L.T.C. à manifester leur solidarité avec nous. Nous appelons les membres du comité de direction (élus et socio-professionnels), qui devaient se réunir le 20 décembre dernier, à la sagesse et leur demandons par leur vote de reporter la mise en place d'un projet d'annualisation à ce jour bancal, et par leur vote de désigner un groupe de travail pour travailler avec nous sur un vrai projet.

PARTENAIRE

Construire LE premier groupe de protection sociale, mutualiste et solidaire



L'ambition commune, le projet commun

Inventer une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire

Les mutations actuelles sont majeures, porteuses d'avenir et de progrès mais aussi de risques de tensions et de fractures. Elles appellent un renforcement des solidarités pour préserver la cohésion sociale. Forts de ce constat partagé, nos 14 mutuelles et groupements* – au total près d'une centaine de mutuelles – créent ensemble LE premier groupe de protection sociale, mutualiste et solidaire, en France.

Le rapprochement des groupes MGEN, Istya et Harmonie a pour objectif de constituer un pôle non lucratif de santé et de protection sociale, véritable acteur de santé globale porteur d'un vrai projet de société à même d'apporter des réponses toujours plus solidaires et innovantes aux multiples défis de la protection sociale.

Le groupe, qui protège déjà 10 millions de personnes, porte un double engagement :

1. **Vis-à-vis des adhérents** : «Apporter des réponses et une utilité sociale tout au long de leurs parcours de santé et de vie. Mais aussi accompagner les entreprises (publiques et privées) dans leurs obligations vis-à-vis de leurs salariés» ;
2. **Vis-à-vis de l'ensemble des Français** : «Contribuer à la rénovation de notre système de protection sociale».

L'intérêt des adhérents au cœur de la stratégie du Groupe VYV

Apporter des réponses concrètes et globales pour accompagner les adhérents tout au long de la vie

Le Groupe VYV place les adhérents au cœur de sa stratégie qui s'articule autour de 5 axes :

1. Conforter les positions du groupe et des mutuelles sur la santé ;
2. Créer de nouveaux services en matière de parcours de soins, de prévention, de dépistage, d'assistance, afin d'en faire bénéficier tous les adhérents des mutuelles du groupe ;
3. Construire des dispositifs de prévoyance, de garantie dépendance, d'épargne et retraite, adaptés aux attentes des adhérents ;
4. Développer l'offre de soins mutualistes et les réseaux conventionnés ;
5. Investir dans les nouvelles technologies au service du développement, de la qualité du lien adhérent et de la personnalisation des services dans le respect de la vie privée des individus.

VYV : une promesse pour refondre le modèle mutualiste
Pour marquer sa volonté d'être un acteur social et sociétal de premier plan, le Groupe VYV a adopté, dès ses assemblées générales constitutives, un « Manifeste ». Celui-ci traduit une promesse exigeante et engageante : « Inventer grâce aux principes mutualistes une protection sociale globale, durable, performante et solidaire. »

Contact : Jean-Yves LE BRETON - Harmonie Mutuelle / Groupe Vyv 06/84/79/54/29

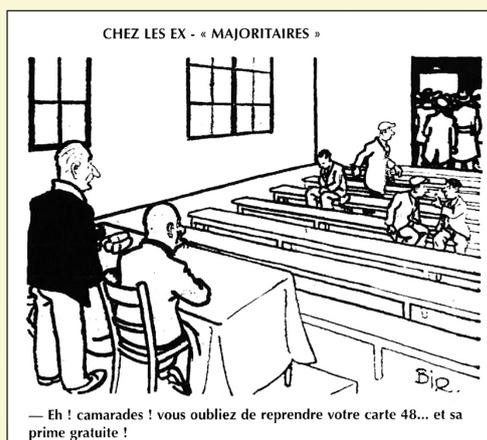
L'histoire de Force Ouvrière : « la fondation » (29 janvier 1948 - 24 juin 1948)

par l'équipe de FO HEBDO
Hebdomadaire de la CGTFO



La rupture entre les défenseurs d'un syndicalisme indépendant et ceux acceptant la mise sous tutelle politique de l'action revendicative est consommée depuis le 19 décembre. Désormais, les militants de la CGT-FO sont à pied d'œuvre pour la construction d'une organisation garantissant la libre parole aux syndiqués. En ce début d'année 1948, si l'agitation sociale fomentée par le Parti communiste s'est apaisée, le mécontentement des travailleurs n'a pas disparu, d'autant que les promesses d'amélioration du ravitaillement et de maîtrise de l'inflation faites par un gouvernement qui prône le libéralisme ne sont toujours pas tenues. Alors que Benoît Frachon et ses amis ne ménagent pas leurs attaques contre la nouvelle confédération, celle-ci lutte pour la défense du pouvoir d'achat des salariés, exigeant d'urgence une baisse des prix.

Si la constitution officielle de la Confédération CGT-FO n'a lieu qu'au mois d'avril, dès la scission en décembre, cependant, les militants FO sont à pied d'œuvre pour rebâtir leur nouvelle organisation syndicale et ses structures. En ce premier trimestre 1948 particulièrement pénible pour les salariés, ils soutiennent - cette fois en leur propre nom - des revendications depuis longtemps exprimées, dont la plus importante : la mise en ordre de l'économie par une réelle maîtrise de l'inflation. Cette revendication n'est pas partagée par la CGT qui s'entête à exiger, dans un premier temps, des hausses générales de salaires et fixe des modalités de baisse des prix impossibles à réaliser dans l'immédiat.



Dessin de Bir, paru dans Force Ouvrière n°109 daté du 29 janvier 1948

Par ailleurs, la centrale syndicale communiste poursuit ses tentatives d'agitation sociale et, avec tout autant d'énergie, ses attaques contre FO. «Il faut qu'on le sache, nous en avons assez de subir les effets des tentatives de dictature, nous ne permettrons plus que nos camarades en soient victimes et, contre les démonstrations de force tolérées, nous organiserons la résistance qui conviendra», déclare le Secrétaire général de la

Fédération FO du Sous-sol, Noël Sinot, le 25 mars, dans les colonnes du journal de Force Ouvrière, évoquant la violence des attitudes de la CGT dans les mines du Pas-de-Calais. «Les communistes de la Fédération CGT du Sous-sol exercent leurs troupes de choc. Durant deux semaines, ils les ont entraînées à une gymnastique de grèves partielles et limitées qui est le prélude à des mouvements plus amples actuellement en préparation.»



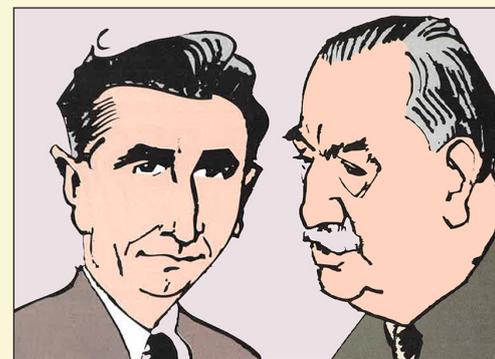
Premier Congrès national de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière des 12 et 13 avril 1948

Face à ces actions, devenues classiques depuis décembre, de plus en plus de militants rallient FO, désertant la centrale de Benoît Frachon, qui ne lâche pas prise et accuse désormais la nouvelle confédération d'être financée par le gouvernement français et les États-Unis. Alors que FO annonce son congrès constitutif pour les 12 et 13 avril au palais de la Mutualité à Paris - congrès qui accueillera 1435 délégués et au cours duquel Léon Jouhaux sera élu président de l'Organisation et Bothereau, Secrétaire général. -, «d'ici là», insiste l'éditorial du journal le 12 février, répondant aux allégations mensongères de la CGT, «dans des conditions matérielles précaires et en faisant face à toutes les difficultés découlant de ces conditions, se poursuivra le travail de constitution des syndicats, des Unions et des Fédérations. Partout, les adhérents continuent d'affluer et souvent, après ce qu'ils ont lu ou entendu dire, ils sont surpris de ne trouver en place que des bonnes volontés et de l'enthousiasme!». «Nous continuons la CGT et nous sommes au service des travailleurs», affirmeront ainsi avec force les délégués FO lors du congrès fondateur, en avril, au cours duquel Léon Jouhaux déclarera, sous les applaudissements: «Nous avons choisi la réalité. (...) Il faut que nous ayons la volonté de continuer notre action et non pas de donner satisfaction à ceux qui espèrent créer l'agitation pour l'agitation en n'apportant aux travailleurs comme nourriture que du vent.»

«LA CGT AGIT AU REBOURS DES INTÉRÊTS OUVRIERS»

Allant dans ce sens, dès la fin du mois de février, Robert Bothereau annonçait: «Concernant le débat «hausse des salaires ou baisse des prix»,

le choix est fait.» Le Conseil économique, chargé de faire ses propositions au gouvernement, venait en effet de rejeter massivement la motion présentée par la CGT, laquelle quitta alors la salle des séances. «Cela marquait sa volonté de ne pas collaborer plus longtemps au sein d'un organisme constitutionnel. Le fait est assez grave pour qu'on le note, encore qu'il faille reconnaître qu'on pouvait s'y attendre», écrit le 26 février André Viot dans son billet d'humeur, poursuivant: «Cette volonté de désordre, de ne rien laisser se commencer, c'est, disons-le tout net, la volonté de perpétuer les difficultés et la misère. C'est très exactement, dans la conjoncture présente, agir au rebours des intérêts ouvriers. N'aurions-nous que cette raison (NDLR : à la scission) qu'elle suffirait amplement à affermir nos convictions!»



Robert BOTHEREAU et Léon JOUHAUX
dessins de Frip parus dans le journal Force Ouvrière en 1946

N'ayant, eux, jamais sabordé les revendications au profit d'intérêts politiques ponctuels, les militants FO tentent en effet d'obtenir des gouvernements, depuis des mois, la mise en place de mesures économiques contre l'inflation, seule solution pour restaurer du pouvoir d'achat et rendre viable une hausse des salaires.

«UNE DOUZAIN D'ŒUFS = 3 HEURES DE TRAVAIL»

Dénonçant les conséquences dangereuses du libéralisme à tout-va qui s'installe, Robert Bothereau affirme le 12 février: «L'ordre économique ne peut s'établir au détriment de la condition ouvrière.» Or, constate la même semaine Charlot, le Secrétaire FO de la Fédération de l'Alimentation, «rien, absolument rien, ne nous permet d'être optimistes (...) Ceux qui ont préconisé le retour au libéralisme (NDLR: les partis de droite et le P.C.F.) étaient des fous, des imprévoyants ou tout simplement des démagogues».

Régulièrement désormais, l'hebdomadaire publie des tableaux on ne peut plus évocateurs de l'inflation, tel ce comparatif des prix de la viande depuis 1945 sur le marché de la Villette à Paris, publié à la mi-février. «Avant la liberté rendue au stade grossiste le 1er octobre 1945, le kilo de

boeuf, par exemple, coûtait 44,50 francs. Dès la liberté de prix rendue aux grossistes, en novembre 1945, le kilo est passé à 52 francs ... En janvier 1948, il coûte 270 francs.» Alors que la CGT annonce avec ferveur une journée en l'honneur de la femme et de Jeanne d'Arc..., «l'heure est au choix», déclare Léon Jouhaux le 4 mars 1948 dans les colonnes du journal Force Ouvrière, évoquant avec fermeté la nécessité de prendre d'urgence des mesures contre la hausse galopante des prix. «Pas d'idéologie, des résultats», ajoute la même semaine Pierre Neumeyer, précisant: «Le gouvernement connaît nos propositions, qu'il prenne ses responsabilités. D'abord, agir sur le ravitaillement et, à cette fin, neutraliser les intermédiaires et importer ce qui est nécessaire.» Si la CGT-FO accepte d'apporter son concours à «l'offensive de salut public constituée par la lutte contre la hausse des prix», explique Bouzanquet, la Confédération, comme tous les salariés, attend des résultats, et ce, avant le 31 mars.

À la fin mars, en effet, l'espoir semble renaître. «Des mesures actives» contre la hausse des prix sont enfin entrées en vigueur, se réjouit Lafond le 25 du mois, dans le journal. La semaine suivante, Bouzanquet annonce lui aussi le début d'une embellie. «Les prix sont stoppés», déclare-t-il, précisant cependant qu'il «reste à réaliser effectivement la baisse». Mais, dès le 20 mai, l'amélioration économique perçue semble s'être évaporée. «Les baisses de prix obtenues et la stabilisation annoncée sont insuffisantes», constate la rédaction de Force Ouvrière dans son éditorial. «La lutte pour le pouvoir d'achat se fera contre le gouvernement s'il demeure docile aux injonctions des intérêts particuliers ...», déclare Lafond, dénonçant les faveurs accordées par le gouvernement au secteur agricole et commercial au détriment du reste de la population.

Le 27 mai, le journal confirme que la «baisse» a toujours l'apparence de l'Arlésienne... «En 1940, le prix d'une livre de beurre ou d'une douzaine d'œufs correspondait environ à une heure de salaire normal d'un ouvrier qualifié», rappelle Durand, militant Force Ouvrière de la Sarthe. «Actuellement, il lui faut environ trois heures de travail pour acheter ces produits.» À la veille de l'été, la dégradation des conditions de vie s'accroît. «Battus et pas contents, les fonctionnaires sont résolus à continuer la lutte», annonce ainsi le 10 juin Pierre Neumeyer, évoquant la détermination des agents de la fonction publique à exiger du gouvernement le respect des promesses de reclassement. «Gagnons le combat contre la vie chère», exhorte de son côté Robert Bothereau, tandis que le journal transmet l'appel de la Confédération et de la CFTC à une journée nationale d'action «contre l'inflation et pour les salaires» le 13 juin. Signe du mécontentement ouvrier et de l'adhésion aux revendications, la journée d'action sera un succès. Le 17 juin, le journal Force Ouvrière relève: «Là où le cartel FO/CFTC s'est montré actif et volontaire, les prix, par peur et par raison, ont fléchi. Des résultats extrêmement sensibles ont été enregistrés... Il faut continuer et durcir l'action.»

A SUIVRE ...

C H R O N O L O G I E

JANVIER 1948

- 29 janvier : Retrait du circuit des billets de 5.000 francs. Les caisses publiques ferment deux jours.
- 30 janvier : Assassinat de Gandhi en Inde.

FÉVRIER 1948

- 1er février : Le Kominform (Bureau d'information des partis communistes) décide de créer un organe permanent.
- 5 février : Signature d'un accord prévoyant l'ouverture, par étapes, de la frontière franco-espagnole à partir du 10 février.
- 7 février : L'Assemblée nationale adopte le projet de reclassement des traitements des fonctionnaires.
- 16 février : L'O.N.U. choisit Paris comme siège de sa prochaine assemblée.
- 25 février : Coup de force de l'U.R.S.S. à Prague (Tchécoslovaquie).
- 28 février : Jean-Paul Sartre et David Rousset créent le Rassemblement démocratique révolutionnaire (R.D.R.).

MARS 1948

- 1er mars : Les dernières troupes britanniques quittent l'Inde.
- 9 mars : Conférence syndicale internationale à Londres, à laquelle participent notamment les syndicats américains mais aussi FO et la CFTC
- 7 mars : De Gaulle, dans un discours à Compiègne, commente les événements de Prague et affirme qu'il est prêt à reprendre le pouvoir.
- 11 mars : Le président américain demande un supplément de crédit de 55 millions de dollars pour la France, l'Italie et l'Autriche.
- 12 mars : Grève dans les houillères du Nord contre la hausse des prix.
- 15 mars : Deuxième conférence à Paris des Seize (les pays acceptant le plan Marshall). La conférence fonde le 16 avril l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique) pour l'application du plan Marshall.
- 23 mars : Fondation de la Fédération de l'Éducation nationale (F.E.N.).

AVRIL 1948

- 3 avril : Le plan Marshall, accepté par les deux chambres aux États-Unis, entre en vigueur.
- 7 avril : Décision de renforcer la centralisation administrative. Le Conseil des ministres nomme huit super préfets.
- 12-13 avril : Congrès constitutif de la CGT-FO.
- 13 avril : Multiples protestations à l'annonce de la création d'un comité pour la libération de Pétaïn.
- 13 avril : Grève de la métallurgie parisienne.
- 14 avril : Léon Jouhaux est élu président de la CGT-FO. Bothereau est élu Secrétaire général.

- 16 avril : Le R.P.F. tient son premier congrès à Marseille.
- 18 avril : «L'État est abandonné aux factions», déclare à Marseille le général de Gaulle, qui réclame de nouvelles élections.
- 30 avril : Signature à Bogota (Colombie) de la charte de l'Organisation des États américains (O.E.A.), regroupant, dans le cadre des Nations Unies, vingt républiques latino-américaines et les États-Unis.



Premier Congrès national de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière des 12 et 13 avril 1948

MAI 1948

- 2 mai : Le président du Conseil, Robert Schuman, déclare être opposé à une dissolution anticipée du Parlement.
- 12 mai : Le bureau politique du P.C.F. dénonce les « fautes des dirigeants yougoslaves ».
- 25 mai : Le gouvernement refuse les demandes de hausses salariales présentées par la CGT.
- 28 mai : La C.F.T.C. et FO constituent un cartel interfédéral.
- 30 mai : Dans un discours à Quimper, le président de la République, Vincent Auriol, critique le R.P.F. de de Gaulle.

JUIN 1948

- 1er juin : La ration de pain est portée à 250 grammes.
- 13-14 juin : violentes bagarres entre grévistes et policiers à Nevers et Clermont-Ferrand.
- 20 juin : Aux États-Unis, le Congrès vote les crédits du plan Marshall.
- 23 juin : Les autorités soviétiques commencent le blocus de Berlin.
- 24 juin : Vote de la loi sur les loyers.
- 28 juin : Après des mois d'opposition entre les P.C. soviétique et yougoslave, le Kominform dénonce publiquement Tito.



Récit tiré du numéro hors série de Force Ouvrière Hebdo sorti en juin 1998 à l'occasion des 50 ans de la création de Force Ouvrière. Ce chapitre est à retrouver dans le numéro 2377 (18 février 1998) de Force Ouvrière Hebdo.

Retraités

Journée d'action des retraités le 15 mars à Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et Guingamp

A Saint-Brieuc, alors que nous étions une petite centaine réunis Place des Droits de l'Homme, lors des mobilisations des années précédentes, déjà en 2017, Macron candidat annonçait l'augmentation de la C.S.G., 500 retraités s'étaient réunis pour aller jusqu'à la Préfecture toute proche. Là, le 15 mars 2018, ce sont près de 1.000 retraités qui se sont retrouvés sur la place. L'importance de la mobilisation a permis une manifestation pour rejoindre la Préfecture, dans un cortège très revendicatif. « Nous ne sommes pas des nantis, ni des privilégiés : NON à l'augmentation de la C.S.G., NON à la baisse des pensions ! » Ce 15 mars, ce sont près de 2.000 retraités qui ont manifesté dans le département, entre Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp et Dinan.

Nous l'avons expliqué au Directeur de Cabinet du Préfet qui a reçu la délégation de l'intersyndicale : la colère monte contre l'injustice criante de ces mesures. Les retraités n'ont pas attendu Jupiter MACRON pour être solidaires avec les autres générations. Par la force des choses et surtout la violence des politiques mises en œuvre depuis plus de 30 ans, les retraités font naturellement assistance à leurs proches, enfants, petits enfants, qui sont en difficulté, au chômage ou dans la précarité...

Alors que la suppression de l'I.S.F. pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés en France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les dix plus grandes fortunes françaises ont augmenté de 950 %. Le CAC40 a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions. **Patrick GAUTHIER.**

Assemblée Générale du S.D.A.S. 22 : « Le travail social n'est plus de mise ! »

par Christine AUBÉRY
Membre du S.D.A.S. 22



Jean-Pierre LE FEVRE (Trésorier S.D.A.S. 22), Eric LE COURTOIS (Secrétaire Général U.D. FO 22), Pascal CORBEX (Secrétaire Général F.N.A.S.-FO), Christine AUBÉRY (Secrétaire Générale sortante S.D.A.S. 22) et Véronique MENGUY (nouvelle Secrétaire Générale S.D.A.S. 22)

Dans la constitution de la République française, un article déclare que l'État doit protection aux plus démunis, enfants, femmes enceintes, personnes âgées et handicapées. Nous héritons de la construction du Conseil National de la Résistance autour de la solidarité nationale : toute la Sécurité Sociale (C.P.A.M., C.A.F., C.A.R.S.A.T.), l'enseignement, la Santé, le service public, l'assurance chômage, etc, ...

Le travail social en est issu, nos métiers proviennent de cette volonté de protéger une grande partie de la population la plus exposée, la plus fragile.

Aujourd'hui, le rapporteur spécial des Nations Unies, Madame Devandas-Aguilar épingle l'État français et l'exhorte à projeter la fermeture de tous les établissements d'accueil des enfants et des adultes handicapés au nom de l'égalité de traitement et de la non-discrimination. Les institutions, donc les associations à but non lucratifs où nous travaillons, sont en quelque sorte, déclarées nocives et liberticides ! Elles dénoncent les aides publiques et prônent la « désinstitutionnalisation » des enfants handicapés, dont nous connaissons les déviances au travers de « l'inclusion » à marche forcée !

La « troïka », l'alliance de la Banque Centrale Européenne, de la Commission Européenne et du Fond Monétaire International, supervise les plans de « sauvetage » et ses implications dans les États membres de l'Union Européenne.

Quand elle parle de sauvetage, elle parle de nous faire payer cette fameuse « dette » virtuelle. Regardons les dégâts induits par son « implication » dans les pays voisins comme la Grèce, le Portugal, l'Italie. Et cette association de malfaiteurs « conseille » la suppression de toutes solidarités propres à notre société au nom de l'austérité, dont les subventions

allouées de diverses provenances aux associations à but non lucratif.

Le gouvernement Macron/Philippe détruit le droit de travail avec les « ordonnances ». Les cotisations collectées par les O.P.C.A. (*Organismes Paritaires Collecteurs des Adhérents*) (les patrons), - UNIFAF et UNIFORMATION pour nous autres - ces cotisations réduites participent à la diminution du droit à la formation professionnelle. Tout comme avec le C.P.F. (*Compte Personnel de Formation*) d'une durée de 150 heures, utilisable tous les 5 ans. À cela s'ajoute la disparition programmée de la seule liberté de formation qualifiante qu'ouvrait le C.I.F. (*Congé Individuel de Formation*). Bons moyens pour dézinguer les grilles de salaires des conventions collectives !

Mais de toutes façons nos patrons n'ont plus l'obligation d'embaucher des diplômés grâce à l'article 70 de la L.F.S.S. (*Loi de Finance de la Sécurité Sociale*), vous voyez le contentement des A.R.S. (*Agences Régionales de Santé*) et du Conseil Départemental ?

Même conséquence avec l'article 29 du projet de loi «pour un État au service d'une société de confiance» où il s'agit tout simplement de supprimer aux intervenants dans les familles, le droit du travail. Ça ouvre des perspectives d'« ubérisation » des salariés du social et traduit en français : l'esclavage salarial.

Et ce n'est pas fini !

Ils leur restaient à détruire les syndicats. Et voilà le C.S.E. (*Comité Social Économique*) et sa diminution drastique des instances représentatives du personnel qui deviennent des organes co-gestionnaires du patronat. L'État d'urgence veille sur nous, la liberté syndicale est en sursis ! Voyons dans les sections du S.D.A.S. 22 comment cela se traduit.

Dès le début de l'année, à l'ADAPEI 22, le patron dénonce les accords d'entreprise et propose l'application de la loi Travail. Le D.S. et la section arrivent à argumenter et bloquer la casse. Quelle n'est pas la boîte qui annonce la renégociation du temps de travail, et surtout la dénonciation des accords de boîte favorables aux salariés, comme à l'AMISEP.

Le second constat, tout aussi courant, c'est le manque de respect des I.R.P. (*Instances Représentatives du Personnel*) et surtout des D.S. comme au QUILLIO, à l'Abord'âge et à Extraballe. Les tentatives d'intimidation deviennent ordinaires, comme à Voir Ensemble et à l'A.P.A.J.H., poussées jusqu'à des mesures d'interdiction de formation syndicale comme à l'A.A.D.B.R.F. (*Association d'Aide à domicile Beaussais Rance Frémur, ex Ploubalay*).

L'agression envers les salariés peut être excessive comme aux Quatre Vaux. Mais c'est l'U.D.A.F. qui se fait remarquer par la maltraitance systématique des salariés. Nous ne parlons plus du rapport de force classique mais d'une démarche avec une réelle volonté de provoquer des nuisances portant des préjudices graves pour le salarié. Les patrons sont plus que décomplexés, ils ont l'arrogance des vainqueurs !

Le Conseil Départemental n'est pas en reste, c'est lui qui ordonne et impose aux comités d'entraide de fusionner. Il est même capable de les acheter en offrant d'annuler les dettes pour influencer dans son sens. Mais c'était sans compter sur les camarades de la B.A.D. (*Branche Aide à Domicile*) de Bégard, de Guingamp et de Bourbriac qui ont mené un combat exemplaire depuis le mois de juin. Elles ont obtenu le maintien de leurs avantages et usages pendant encore une année. Elles devront remettre le couvert, mais c'est la démonstration que nous pouvons tenir le rapport de force haut la main, si nous sommes déterminés et soudés.

Les patrons tentent de réduire le « coût du travail » soit en dénonçant les accords, soit en poussant les salariés à partir ou en menaçant les plus virulents ; COALLIA atteint la phase supérieure avec un plan social, 72 licenciements pour commencer.

Dans toutes les sections, la résistance s'est organisée. Nous avons utilisé de nombreuses stratégies, courriers aux patrons avec double à la DIRECCTE, la médecine du travail, la C.A.R.S.A.T., les demandes d'audience avec les élus du Conseil Départemental. Les rencontres avec les inspecteurs du travail se font avec le soutien d'un membre du bureau du SDAS. Les heures de grève comme à l'U.D.A.F. et à l'E.H.P.A.D. de Montbareil provoquent des perturbations dans les boîtes du département. Nous avons multiplié les tracts, les réunions de salariés et de sections.

Nous faisons nôtres, les combats de chaque salarié et dans tous les secteurs d'activité. 14 jours de grève et de manifestation contre les « ordonnances » et pour l'abrogation de la loi Travail. Le S.D.A.S., tout au long de l'année 2017 s'implique dans l'interprofessionnel, public/privé, avec l'Union Départementale et avec la fédération.

Un camarade, militant de longue date, toujours actif aujourd'hui, refuse, pour marquer le coup, de reprendre sa carte. Quatorze jours de grève, et donc une importante perte de salaire provoquent questionnement, désarroi et colère, lorsque certains de nos camarades constatent que l'orientation confédérale diffère de celle de notre syndicat, surtout dans la détermination et l'engagement de celle-ci dans la lutte contre les ordonnances et ce malgré le recentrage tardif, du C.C.N. d'octobre 2017. Il est possible que certains camarades interviennent sur ce sujet au cours du débat ouvert par le Président de notre AG, après nos interventions. L'expression de notre désaccord va dans l'intérêt de notre organisation syndicale afin de protéger sa pérennité.

Force-Ouvrière, c'est nous.

En avril aura lieu le Congrès Confédéral, une belle délégation du S.D.A.S. y portera nos revendications. Gwénola, Antoine, Denis, Éric, Jean-Pierre, Véronique et moi-même. Nous participerons à toutes les résolutions.

Après ce tableau bien noir, ne nous laissons pas tomber dans le désespoir. Depuis que le capitalisme exerce sa tyrannie, nous, le peuple des ouvriers, des salariés, nous nous organisons au travers de nos syndicats pour lutter contre l'exploitation, l'injustice et les guerres.

En général, le monde ouvrier est taiseux ; le poids du lien de subordination. Nous sommes tous d'accord, qu'au boulot, parfois, il vaut mieux fermer sa gueule. Mais ici, entre nous, libérons notre parole, apprivoisons les mots, développons nos arguments. Notre expression individuelle, loin de tous les schémas propres au pouvoir, renforce notre différence. Elle participe à notre émancipation, elle écarte de nous la peur qui est toujours une mauvaise conseillère.

Développer notre confiance mutuelle pour vaincre l'esclavage salarial. Ne nous laissons pas abuser par les desseins personnels ou politiques qui engendrent la défiance. Relisons la Charte d'Amiens. Face au totalitarisme, face à la cogestion ambiante, face à la Charte du Travail, renouons avec nos traditions d'organisation ouvrière.

FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée invitent les salariés, dans la poursuite du 30 janvier 2018, à construire dans l'unité le nécessaire rapport de force pour être entendus et obtenir satisfaction.

Tout d'abord le 15 mars 2018 en organisant des assemblées générales et des mobilisations dans tous les établissements de leur secteur d'activité. Mais aussi, comme secteur de mission de service public en préparant le mouvement de grève et manifestation des agents des trois versants de la Fonction Publique, déjà rejoints par les Cheminots et qui le seront certainement par de nombreux autres secteurs d'activités publiques comme privés, le 22 mars 2018.

T.P.E. / P.M.E.



FO 22 s'engage au quotidien pour les salariés des T.P.E. et P.M.E.

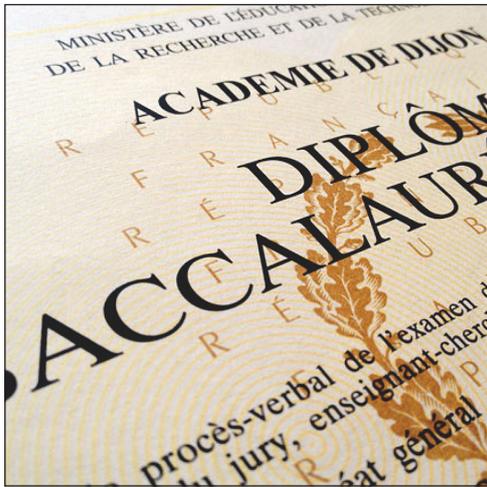
Nos représentants sont présents au C.P.R.I. et C.P.R.I.A. à toute fin de construire l'accès aux activités sociales et culturelles pour tous les salariés des petites et moyennes entreprises. C'est un engagement historique de FO de défendre les intérêts des salariés des T.P.E., c'est cette engagement que nous continuons pour la défense des droits des travailleurs et s'investissant pour tous dont les salariés des T.P.E. Dans les Côtes d'Armor se sont plus de 30 militants assermentés qui sont engagés comme conseillers de salariés, renforcés par l'équipe FO 22 de l'action juridique, dynamique qui écoute, renseigne et défend jusqu'au prud'hommes.

Pour vous soutenir et pour défendre vos droits, ce sont aussi des militants qui sont mandatés dans les C.A. des organismes sociaux : C.P.A.M., C.A.F., U.R.S.S.A.F., Pôle emploi et les organismes collecteurs pour la formation et votre promotion sociale du Coparef, Âges, Unifafiot, Fongeff, Lycée Maritime, C.F.A.... En bref pour FO, tous les salariés se doivent d'être solidaires et de nous défendre avec nos syndicats et tous salarié se doit d'être ou de devenir syndicaliste pour participer à cette entraide. C'est ainsi que nous concevons l'entraide entre travailleurs, pour construire et défendre nos droits au quotidien. L'un des slogans FO 22 est : « la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! »

Nos droits sont le fruit de nos conquêtes sociales, ils sont à nous et nous nous battons pour les créer et nous nous battons pour les garder ! Nous invitons tous les salariés des T.P.E. à se rapprocher de nos U.L. et de l'U.D. pour refuser de se résigner. **Eric LE COURTOIS.**

Le baccalauréat : une conquête ouvrière à défendre !

par Hervé CHUBERRE
Délégué syndical ENSSAT Rennes



Le Bac deviendrait alors un simple diplôme d'établissement, différent d'un lycée à l'autre, avec des contenus évalués différents en termes de connaissances... Comment alors songer un seul instant que les droits attachés à la détention de ce Bac seraient identiques pour tous ?

L'autonomie des établissements scolaires et notamment des lycées, signerait la fin du cadre national et républicain du Bac et des droits qui lui sont attachés, notamment dans le Code du travail et les conventions collectives nationales.

Défendre les acquis de la Révolution de 1789 puis du mouvement ouvrier inscrits dans la loi de 1880 !

un trait d'union ». Que veut dire une telle phrase ? En fait, ça rejoint la sempiternelle tentative des divers gouvernements successifs qui consiste, sans y parvenir jusqu'à ce jour, à vouloir établir le « continuum de bac-3 à bac+3 ». Or un tel « continuum » ferait disparaître de fait le Bac comme examen terminal (le « point final ») et en même temps comme premier grade universitaire (le « point de départ »).

Défendre la liberté d'accès à l'enseignement supérieur dans la filière de son choix, et défendre l'indivisibilité de la République !

Le gouvernement Macron-Blanquer veut détruire le Bac et les droits qui lui sont attachés ! Le gouvernement veut « donner l'initiative et l'autonomie aux établissements » et pour le baccalauréat, il n'y aurait plus que « 4 matières obligatoires à l'examen final et le reste en contrôle continu ». Ce serait un cadeau à l'enseignement privé et une aggravation de l'inégalité entre les lycées ; comment en effet garantir l'égalité de traitement des élèves dans le cadre d'un examen basé sur le contrôle continu ?

Ceci correspond en fait à une vieille revendication issue des milieux patronaux et cléricaux. Certains tentent de nous abuser en arguant du fait que le contrôle continu générerait « moins de stress » chez les jeunes. Déjà, jusqu'en 1960 le français était enseigné jusqu'en Terminale, il est devenu « épreuve anticipée » en fin de 1ère (sauf pour la Terminale littéraire). Les nombreuses autres « épreuves anticipées » existant aujourd'hui n'ont qu'un objectif comptable et financier : supprimer autant de postes d'enseignants dans les disciplines concernées.

Si on y réfléchit bien, une épreuve terminale, nationale, est nécessairement préparée sur la base de programmes nationaux. Cela oblige l'État à instruire tous les élèves à égalité, donc à remplacer les enseignants absents pour que ces programmes nationaux puissent être assimilés par les élèves. Le contrôle continu, c'est tout autre chose : ne pourra être évalué que ce qui aura été enseigné concrètement dans chaque établissement. Autrement dit : des professeurs ont été absents et non remplacés pendant plusieurs mois ? Qu'à cela ne tienne, le contrôle continu prendra en compte ces absences, permettant ainsi à l'État de s'exonérer de ses responsabilités et de répondre dans le même temps aux exigences d'austérité !...

Le fondement des concours et examens nationaux, basés sur des épreuves nationales et anonymes (comme c'est le cas pour le Bac, mais aussi le C.A.P., le B.E.P., le B.T.S. et les concours du CAPES et de l'AGRÉGATION ainsi que les concours ouverts aux élèves des classes préparatoires), se trouve dans l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « (...) Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » (souligné par moi).

Défendre le Bac, avec des épreuves ponctuelles terminales, communes, anonymes et nationales, c'est défendre les diplômes nationaux et aussi l'existence des disciplines, chacune étant fondée sur une branche du savoir développée par une communauté de spécialistes adhérant aux mêmes pratiques de recherche.

À noter qu'en 2013, la contre-réforme du Lycée a déjà imposé aux épreuves du nouveau baccalauréat de correspondre aux « nouvelles matières » du nouveau lycée. Matières qui, pour plusieurs d'entre elles ne correspondent aucunement aux exigences de l'enseignement supérieur ni aux connaissances issues de la recherche. Le fait que près de 50% des étudiants en 1ère année à l'Université échouent est lié directement aux contre-réformes du primaire, du collège et du lycée. Or, c'est au nom de cet échec que Macron veut détruire le Bac !

Le ministre de l'Éducation Nationale, Blanquer, a déclaré dans le journal patronal les Echos vouloir « concevoir [le Bac] ni comme un point final ni comme un point de départ, mais comme

En France, il y a quatre grades universitaires : le Bac, la Licence, le Master et le Doctorat. Mis à part le grade de Master créé en 1999 par la réforme « L.M.D. » imposée par l'Union Européenne, ces grades remontent à la création de l'Université de France par Napoléon 1er (décret du 17 mars 1808).

Ce sont des grades d'État : l'État a le monopole de la collation des grades depuis la loi du 18 mars 1880 (voir plus loin). Un « grade universitaire » est un degré dans la hiérarchie des études supérieures. Sa « collation », qui correspond au droit de le conférer, est attestée par un diplôme national de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité de l'État et au nom de l'État par les Universités et établissements habilités à cet effet. Or le système L.M.D. de l'Union Européenne n'intègre justement pas le Bac, ni d'ailleurs le B.T.S., le D.U.T. et les classes prépa qui sont sur deux années, et donc ni le titre d'ingénieur diplômé qui s'obtient selon un schéma bac+2 suivi de 3 années, alors que le L.M.D. est un schéma bac+3 suivi de 2 années ! Ceci explique sans doute cela... et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'actuel gouvernement veut faire passer le D.U.T. (diplôme reconnu dans les conventions collectives et préparé en 2 ans dans les I.U.T.) en trois ans !

Le monopole d'État de la collation des grades universitaires a un fondement constitutionnel déduit des lois de la République, notamment celle du 18 mars 1880 - relative à la liberté de l'enseignement supérieur - époque de la fondation de l'Université républicaine (*) qui remplace l'Université impériale. Voici ce qu'en disait le Conseil d'État lorsqu'il a examiné le projet de loi devenu loi Savary le 26 janvier 1984 : « Le Conseil d'État a estimé que le principe suivant lequel la collation des grades est réservée aux établissements publics d'enseignement qui remonte à la loi du 16 fructidor an V et que les lois de la République

n'ont jamais transgressé depuis 1880 s'impose désormais au législateur ; (...) ».

L'article 2 de la loi de 1880 explique que cette loi a pour but « d'assurer l'égalité des candidats devant les programmes nationaux, les conditions d'inscription, les délais, le déroulement des études ». Donc, remettre en cause le Bac comme 1er grade universitaire, c'est clairement remettre en cause justement cette « égalité des candidats devant les programmes nationaux, les conditions d'inscription, les délais, le déroulement des études », égalité déjà entamée lors des précédentes contre-réformes et qui remet en cause par là-même l'indivisibilité de la République.

Défendre la laïcité de la maternelle au supérieur !

L'attachement, dans cette loi de 1880, de l'enseignement primaire et secondaire à des programmes nationaux est fondé sur un argument relevant de la laïcité : il s'agissait d'arracher l'enseignement aux griffes des congrégations religieuses. Donc, vouloir remettre en cause les programmes nationaux, c'est vouloir préparer le retour des intérêts privés, religieux et/ou économiques, dans les établissements scolaires !

La loi du 18 mars 1880 soustrait donc l'enseignement supérieur de la tutelle de l'Église. Afin que l'école puisse être laïque, il fallait bien en effet que les universitaires qui forment les instituteurs et professeurs soient eux-mêmes, et au préalable, libérés de la tutelle religieuse. Et c'est précisément deux années plus tard, le 28 mars 1882, que l'école sera soustraite à la tutelle de l'église avec les lois Jules Ferry relatives à la laïcité des programmes.

La Révolution française de 1789, en abolissant les Ordres et les Privilèges, enlevait à l'Église catholique le monopole scolaire, ouvrant ainsi la voie à la fondation d'une Instruction publique laïque et à la séparation des Églises et de l'État. La bourgeoisie révolutionnaire, dans son combat pour la conquête du pouvoir, pour l'instauration de la démocratie, rompait radicalement avec l'Église catholique et instaurait la République.

Il fallut, tout au long du 19ème s., que les républicains reprennent cette tâche et qu'en 1848 et sous la Commune de 1871 la classe ouvrière s'en mêle, pour qu'enfin la Troisième République, vainquant les monarchistes et toutes les forces cléricales, édifie, sous la houlette de Jules Ferry et de Ferdinand Buisson, l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque, par les lois organiques de 1881, 1882 et 1886, arrachant du même coup les enfants

au travail forcé. Ce sont ces mêmes lois, en n'oubliant pas celle de 1880, qui préparèrent la laïcisation totale de l'État avec la loi du 9 décembre 1905 dite loi de « séparation des Églises et de l'État ».

Défendre les qualifications !

Avant la loi de 1880, le Bac était délivré par un jury mixte qui permettait de faire siéger dans l'instance qualifiante des membres du clergé et/ou de diverses des représentants du privé dépourvus de qualifications universitaires !

Le fait d'arracher l'enseignement aux griffes de l'église, requérait des critères d'accès aux qualifications de maîtres qui ne soient dépendantes que de l'État. Il fallait donc des maîtres formés aux programmes nationaux en vigueur ; la qualification professionnelle de ces maîtres étant leur capacité à exercer un métier ou un poste déterminé.

Comme l'explique très bien Jean-Claude Milner dans son excellent petit ouvrage « De l'école » (écrit en 1984 et réédité chez Verdier poche en 2009) : « Tant que l'enseignant est à la fois fonctionnaire et un savant, le gestionnaire d'État – et singulièrement le financier – s'inquiète. (...) si les enseignants ne peuvent plus faire valoir la mesure de leur savoir par des titres nationaux, s'ils consentent à ne plus s'autoriser que de leurs vertus privées, ils ne sont plus des représentants de l'État. (...) Réduits désormais au rang d'employés municipaux ou régionaux, à peu près comparables à des curés de paroisse, les enseignants pèseront peu en face des diverses puissances établies, publiques ou privées. Leur légitimité sera ce qu'en fera leur employeur (...) »

Conclusion

Pour toutes ces raisons, le Bac est bel et bien un acquis de la classe ouvrière ; il doit demeurer un diplôme national, qualifiant, correspondant à des coefficients et donc à un salaire dans les conventions collectives, et comme premier grade universitaire il doit ouvrir le droit à la poursuite d'études supérieures dans la filière de son choix. Cela n'est donc pas un hasard si, après que le gouvernement se soit attaqué aux conventions collectives et au Code du travail, il veut maintenant s'attaquer au Bac, ainsi d'ailleurs qu'au D.U.T. et aux conditions d'accès à l'enseignement supérieur en général. En fait, les mêmes qui dénoncent un « code du travail trop épais », dénoncent dans le même temps « un Bac trop épais » !

Non le Baccalauréat n'est pas « trop épais », il a au contraire trop souffert des contre-réformes du primaire, du collège et du lycée. Contre-réformes qui ont réduit l'ensemble des connaissances nécessaires à une poursuite d'étude avec succès dans l'enseignement supérieur, à un vulgaire « socle commun » réduit à la portion congrue.

Non le Code du travail n'est pas « trop épais », son épaisseur est proportionnelle aux droits des salariés conquis par la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste.

(*) À l'aube de la Révolution française, notre territoire comptait 22 universités, aux savoirs anciens et dogmatiques, sclérosées dans leurs méthodes, imbues de leurs privilèges et organisées comme des corporations. La Révolution de 1789 commence donc par l'abolition du monopole scolaire de l'église :

- les décrets de septembre et décembre 1789 transfèrent aux pouvoirs civils « la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral » ;
- le décret du 2 novembre 1789 met à la disposition de la nation les biens du clergé, à l'exclusion toutefois des biens des établissements tenus par les corporations enseignantes ;
- le décret du 12 juillet 1790 crée la constitution civile du clergé et impose, de ce fait, aux ecclésiastiques le serment de fidélité ;
- le décret du 18 août 1792 interdit les congrégations religieuses ;
- le décret du 8 mars 1793 ordonne la vente des biens des collèges ;
- le 15 septembre 1793 (année de tous les dangers pour la jeune Révolution française), la Convention liquide les universités héritées du Moyen Age....tout en créant toute une série d'établissements publics, de grandes écoles dont la plupart fonctionnent encore aujourd'hui.

Au lendemain du 18 brumaire de Napoléon, les institutions d'enseignement se trouvent sous l'autorité de Napoléon. La loi du 10 mai 1806 stipule qu'« il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire ».

Ce monopole implique l'impossibilité d'ouvrir un établissement sans autorisation et l'institution d'un contrôle commun aux établissements privés et publics. Toutefois, il faut bien avoir à l'esprit que les préceptes de la religion chrétienne restent à la base de l'éducation, celle-ci devant notamment avoir pour fin « la fidélité à l'empereur... et à la dynastie napoléonienne.. » !

Partenaire



Essentiel pour moi

La Macif, créée en 1960, est devenue l'un des tous premiers groupes d'assurance français à l'activité diversifiée. (Assurance de biens et de personnes, épargne, finances). N'ayant pas d'actionnaires ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient à l'ensemble de ses sociétaires qui élisent plus de 2.000 délégués issus principalement des organisations syndicales. Résolument ancré dans le secteur de l'économie sociale, le groupe Macif démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité (Fonds de solidarité et d'action sociale, aide en cas de chômage...) et création de valeur sociale.

Le groupe Macif et FO ont une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale. Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés.

Adhérents, militants FO: vous êtes protégés ! Depuis plus de 30 ans, la Macif et FO ont signé un accord qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :

- de garanties corporelles pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale ;
 - d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans le cadre de votre vie professionnelle ;
 - d'une assurance pour vous couvrir si votre responsabilité est mise en cause dans le cadre de votre activité de défenseur juridique des salariés.
- Sur la protection des adhérents, besoin d'information, écrivez-nous => partenariat@macif.fr

FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

Stage de formation des conseillers prud'hommes à Binic

par Claude VIRIOT
Formateur à l'A.F.I.P.



Quatorze conseillers prud'hommes de la région ont suivi un stage de formation, mis en place par l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Saint-Brieuc à Binic du 19 mars au 23 mars 2018. Les conseillers prud'hommes ont été désignés en place d'être élus pour un mandat de 4 ans à compter du 1er janvier 2018.

Ils seront confrontés aux difficultés résultant de la réforme issue du décret du 20 mai 2016, pris pour l'application de la loi Macron, lequel dénature l'essence même du conseil des prud'hommes en détruisant bon nombre des règles de procédure qui faisaient la spécificité de la justice prud'homale et en renvoyant aux dispositions de droit commun du code de procédure civile. Cette réforme dresse des obstacles de procédure pour que les salariés ne saisissent plus les conseils des prud'hommes. Le but, comme celui de toutes les réformes de procédures devant l'ensemble des juridictions, face à la pénurie de juges, professionnels ou non, et de moyens est de gérer les flux en réduisant l'accès à la justice. Le résultat, en matière prud'homale, ne s'est pas fait attendre : on constate une baisse des saisines des conseils des prud'hommes depuis la date d'application de la réforme de la procédure de l'ordre de 25 % à 30%.

La loi 1088-2016 du 8 août 2016 (loi Travail), réduit de manière très importante les pouvoirs d'appréciation des conseils prud'hommes en ce qui concerne les licenciements économiques, avalisant, ipso facto, des licenciements économiques sur la base d'un critère unique, et notamment une baisse d'activité par rapport à la même période de l'année précédente (qui a pu être exceptionnelle) sur une durée très courte (un seul trimestre pour les entreprises de moins de 11 salariés !). Pire encore, l'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail instaure des barèmes indigents pour l'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse. L'intérêt de la saisine d'un conseil des prud'hommes pour contester son licenciement deviendrait très faible, d'autant en tenant compte du nécessaire aléa judiciaire. Il peut même tendre vers zéro :

- L'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse d'un salarié présentant une ancienneté inférieure à une année est fixée au minimum à zéro et au maximum à un mois (quand bien même son préjudice serait énorme, qu'il aurait quitté un C.D.I. pour l'emploi concerné, aurait

déménagé avec toute sa famille, etc.),

- L'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse d'un salarié présentant une ancienneté supérieure à deux ans dans une entreprise d'au moins 11 salariés passe de 6 mois minimum à 3,5 mois maximum (et 3 mois minimum).

Une telle situation ne peut qu'entraîner une désaffection encore plus grande des salariés vis-à-vis de leur justice : les conseils des prud'hommes. Le stage a donc pour but de donner aux conseillers prud'hommes Force Ouvrière les moyens de, néanmoins, faire fonctionner la justice prud'homale au profit du respect des droits des salariés. C'est ainsi que les conseillers ont étudié les pouvoirs spécifiques du bureau de conciliation et d'orientation aux fins de réussir le plus possible à atteindre l'objectif premier de la justice prud'homale : faire se concilier les parties et, en l'absence de conciliation mener une véritable instruction permettant que les affaires soient, ensuite, en état d'être jugées avec tous les éléments nécessaires. Les stagiaires ont étudié également les principes directeurs du licenciement, ont été informés sur la cause réelle et sérieuse.

Un argumentaire et une motivation possible de jugement ont été communiqués aux stagiaires pour tenter de faire à écarter l'application du barème instauré par l'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 quant à l'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse. Ce barème est, en effet, en contradiction avec les dispositions de l'article 10 de la convention 158 de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail) qui permet « aux organismes » qui examinent les recours des salariés contre leur licenciement, dès lors qu'ils considèrent le licenciement injustifié et en l'absence de réintégration « d'ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée ». Il est également contraire à l'article 24 de la Charte Sociale Européenne révisée qui comporte des dispositions analogues. Il faudra que les juges disent que le barème ne permet pas une réparation adéquate de même qu'ils avaient dits en son temps que le délai de deux ans pour licencier sans motif prévu par les Contrats Première Embauche et les Contrats Nouvelle Embauche n'était pas un délai raisonnable.

En effet de la même convention de l'O.I.T. prévoit « Le droit des travailleurs à ne pas être licencié sans motif valable lié à leur aptitude ou conduite, ou fondé sur les nécessités de fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement et/ou du service » et que peuvent être exclus de ce droit « les travailleurs effectuant une période d'essai ou n'ayant pas la période d'ancienneté requise, à condition que la durée de celle-ci soit fixée l'avance et qu'elle soit raisonnable ».

La formation des conseillers prud'hommes Force Ouvrière a donc pour but de les armer, dans le contexte actuel, contre toutes les contre-réformes tendant à vider les conseils des prud'hommes de leur intérêt et conserver aux salariés une juridiction au service de leurs droits.

Retrait du projet de réforme du baccalauréat du « plan étudiants »

par Mickaël FERDINANDE
Secrétaire départemental SNFOLC



Réuni le vendredi 12 janvier 2018, le Bureau de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor refuse le projet de liquidation du baccalauréat, premier grade universitaire et diplôme national. C'est la clef de voûte de toute l'Éducation Nationale et le véritable socle des qualifications reconnues dans les Conventions Collectives et le Code du travail !

La disparition du caractère national des diplômes ouvre la voie à la seule logique des compétences et cela induit la disparition des grilles de salaire dans les Conventions Collectives, ce que FO n'accepte pas. Le projet de réforme du baccalauréat se situe dans la droite ligne des contre-réformes qui remettent systématiquement en cause les droits des salariés et des jeunes :

- loi El Khomri et ordonnances Macron qui détruisent le code du travail ;
- suppression des cotisations sociales et remplacement par la C.S.G. (*Contribution Sociale Généralisée*) qui menacent la Sécurité Sociale, plus grande conquête ouvrière ;
- attaques contre la formation professionnelle et l'assurance chômage ;
- liquidation des services publics ;
- réforme des rythmes scolaires, réforme du collège... qui territorialisent l'école, dynamitent le cadre national du calendrier scolaire, des horaires, des programmes, des diplômes.

Le bureau de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor exige le maintien et le rétablissement, dans toutes les disciplines, des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales du baccalauréat. Nous refusons le remplacement des épreuves terminales par le contrôle continu qui consacrerait l'autonomie des établissements avec un lycée et un parcours à la carte, un baccalauréat maison, un baccalauréat par lycéen.

Avec le « plan étudiants », le baccalauréat à la carte ne garantit plus l'accès de chacun à l'université dans la filière de son choix. Le bureau de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor refuse cette remise en cause du baccalauréat en tant que premier grade universitaire : le baccalauréat doit demeurer la seule condition d'accès à l'université.

C'est pourquoi le bureau de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor alerte tous les salariés : c'est l'avenir de nos enfants et de tous les jeunes qui est gravement menacé par ces attaques contre le diplôme national du baccalauréat. L'Union Départementale Force Ouvrière exige :

- le **RETRAIT** du projet de réforme du baccalauréat ;
- le **RETRAIT** du « plan étudiants »

*Motion adoptée à l'unanimité
Saint-Brieuc, le 12 janvier 2018*

Stage «S'organiser» à l'Union Départementale du 19 au 23 février

par Gwenola GAYET
Secrétaire adjointe S.D.A.S. 22



Toute la semaine, sous la conduite de Patrice CARRIN, formateur au C.F.M.S. (*Centre de Formation des Militants Syndicalistes*), une vingtaine de stagiaires ont activement participé au stage intitulé « S'organiser ». Au programme :

- Les syndiqués ;
- La création du syndicat ou le renouvellement de ses instances ;
- Rôle et responsabilités des Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales ;
- La gestion de la trésorerie syndicale ;
- Les élections professionnelles et la coordination de l'action syndicale ;
- Les outils indispensables du syndicat ;
- Le cahier de revendications.

L'ambiance conviviale de travail a été propice aux échanges de qualités entre les stagiaires. Pour le groupe de camarades présents, l'objectif du stage, organiser et diriger le syndicat et gérer la trésorerie syndicale, a donc été atteint de façon très satisfaisante.



De plus, les liens privilégiés, créés au fil du temps, entre les stagiaires, qu'ils soient issus du secteur public ou du privé, renforceront nos actions au sein de l'interpro. À commencer par l'Assemblée Générale des Syndicats de l'Union Départementale, le 29 mars 2018 à Plérin (salle Edelweiss).

Pour connaître le calendrier des prochains stages, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Union Départementale.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Denis GOUPIL
Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN
Tel : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Secr. adjoint : Samuel MONFORT
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Les 1er et 3ème mardis du mois

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Jeudi 19 avril à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Jeudi 17 mai à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 16 au 18 mai à Saint-Brieuc

Stage «Négociation du protocole d'accord pré-électoral» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Jeudi 21 juin à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 26 au 28 juin à Saint-Brieuc

Stage «Connaître ses droits» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Congrès Confédéral



INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CstFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr

Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€

Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire : 0418 S 05317

Dépôt légal : 1er trimestre 2018

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Mickaël FERDINANDE, Danielle FAIRANT, Laurent MATEU, Isabelle LEFEUVRE, Marc PAIL-LARDON, Anaïck BELAN, Patrick GAUTHIER, Christine AUBÉRY, Hervé CHUBERRE, Claude VIRIOT et Gwénola GAYET.

La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Défendre et représenter les salariés, c'est aussi s'attacher à faire valoir leurs droits de consommateurs.

C'est chaque jour que l'Association Force Ouvrière Consommateurs se bat, aux côtés de la Confédération Force Ouvrière et au service de

ses adhérents. Forte d'une équipe de juristes formés au droit de la consommation, elle possède un relais dans tous les départements.

Défense du pouvoir d'achat, information, sécurité, liberté de choix du consommateur sont au cœur des préoccupations de l'AFOC. De nombreuses associations de locataires portent également les couleurs de l'AFOC.

Représentative au plan national en matière de logement, active dans les organismes du parc social comme auprès des bailleurs du parc privé, l'AFOC contribue à l'observation des règles et à la définition de nouveaux textes et dispositifs en faveur des locataires.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homains, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi de 9h30 à 12h30. Les autres jours sur rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GAETHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Elections des représentants des locataires en H.L.M. Octobre/novembre 2018. Venez nous rejoindre en contactant l'AFOC 22.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail

FO²²

la force syndicale

Côtes d'Armor

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____